



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2013

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD - Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoints.

Mmes Valérie CARPIN – Christine COCHET et Marie-Françoise PASCAL

Mrs Michel BATTISTELLA et Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Absents : Mr - Alain BOUVET – Eric CURTET - Pierre DUPORT - Bruno FORT – Fabrice GALLET et Laurent JOLY

Secrétaire de séance : Emile PERRAUD

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Délibérations

- Modification du tableau des emplois
- Achat de terrain
- Réforme territoriale : périmètre et représentativité de la future intercommunalité

➤ Informations diverses

- Réforme des rythmes scolaires
- Travaux en cours

➤ Questions diverses

Mr Emile PERRAUD est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 24 janvier 2013 :

Pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

Mr Le Maire demande :

- l'ajout d'une délibération relative au marché de construction du groupe scolaire
 - que la réforme des rythmes scolaires fasse l'objet d'une délibération et non d'un point d'information, la décision étant à prendre avant le 31 mars.
- Accepté à l'unanimité.

➤ Délibérations :

● Groupe scolaire :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 24 janvier 2013, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de résilier le marché public conclu avec la société STEC – 69200 Vénissieux relatif au lot n°5 « étanchéité ».

Il informe l'assemblée de la nécessité de choisir un nouvel attributaire pour le lot n°5 « étanchéité » afin de poursuivre l'exécution des travaux cités précédemment et indique qu'à cet effet une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des marchés publics. Après analyse des offres, selon le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, la commission « marché à procédure adaptée » a proposé de retenir l'entreprise SEI SAVOIES pour un montant de 47 735.50 euros hors taxes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la décision de la commission « marché à procédure adaptée » et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

- Vente de terrain

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de parcelles boisées à Penaye – propriété Ernotte – réalisée en 2012. Le lot incluait une parcelle non boisée située en zone de Penaye cadastrée section C n° 279 pour une surface de 490 m². Il indique que Monsieur Marc DUMAS gérant de la SARL DUO serait intéressé par cette parcelle qui se trouve dans la continuité de terrains lui appartenant et qu'il a fait une offre d'acquisition au prix de 20€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de céder la parcelle cadastrée section C n°279 à la SARL DUO représentée par Mr Marc DUMAS et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

- Réforme territoriale

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve le projet de périmètre d'une communauté de communes par fusion des communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey Arène Furans, du Colombier, Terre d'Eaux et extension à la commune d'Artemare tel qu'il a été fixé par l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2012 ;
- approuve la mise en place d'une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne selon la formule proposée.

- Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle le projet de loi sur la refondation de l'école intégrant une réforme des rythmes scolaires à l'école primaire.

Cette réforme entrera en vigueur dès la rentrée scolaire 2013.

Par dérogation, les communes pourront toutefois demander au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le report de son application à la rentrée scolaire 2014/2015 à condition d'en formuler la demande avant fin mars 2013.

C'est pourquoi Monsieur Bonnard invite le Conseil Municipal à émettre un avis.

- Considérant que cette réforme annoncée pour la rentrée scolaire 2013 obligera la commune d'une part à réaménager son action dans plusieurs domaines notamment le mercredi midi et l'accueil périscolaire mais aussi à créer des activités d'animation périscolaires, inexistantes à ce jour, et nécessitant le recrutement de personnel qualifié ;
- Considérant que la commune ne dispose ni des structures sportives et culturelles ni du personnel suffisant pour accueillir les écoliers, environ 100 élèves pour Chazey-Bons ;
- Considérant la recommandation de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Ain, compétant en matière d'organisation et de financement du transport scolaire de reporter la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014 ;
- Considérant que l'équipe pédagogique de l'école de CHAZEY-BONS se prononce pour un report à la rentrée 2014 ;
- Considérant les difficultés liées au délai d'application de cette réforme fixée à la rentrée de septembre 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité demande le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

- Modification du tableau des emplois communaux

En raison du départ en retraite de l'ATSEM et du nombre d'enfants fréquentant la garderie péri-scolaire et la cantine scolaire, une réorganisation des postes de travail est nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle les travaux du groupe de travail constitué à cet effet et propose :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet. Ce poste serait pourvu à compter du 25 mars 2013 par un agent faisant fonction d'ATSEM ;
- la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 6 h 30/semaine pour l'entretien de locaux. Ce poste serait pourvu à compter du 2 avril 2013 ;

- la création de deux postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, l'un à raison de 11 h/semaine et l'autre à raison de 17 h 30/semaine qui seraient pourvus à compter du 2 avril 2013.

Adopté à l'unanimité

➤ Informations diverses

☞ Rénovation de la salle de Cressieu.

Monsieur le Maire indique que l'union cressolanne envisage de faire carreler le sol de la salle des fêtes. L'association demande par ailleurs la réalisation par la commune de quelques travaux d'isolation (changement de fenêtres notamment).

Le conseil municipal autorise l'union cressolanne à faire carreler le sol et accepte le remplacement des menuiseries.

☞ Monsieur le Maire annonce que le conseil général vient de verser à la commune la somme de 9 114 € dans le cadre de la compensation Franco-Genevoise pour 5 personnes travaillant en Suisse.

☞ Rappel de la demande de l'Office du Tourisme qui recherche un référent tourisme au sein de toutes les assemblées. La question sera traitée à la prochaine séance.

☞ La cérémonie commémorative annuelle de la bataille de Norvège 1940 s'est tenue ce jour 28/02 au monument de Narvik en présence de 2 survivants âgés de 96 ans.

Monsieur le Maire indique que l'amicale des chasseurs alpins, propriétaire du monument souhaiterait le transférer à la commune. L'assemblée ne s'y oppose pas.

☞ Monsieur Battistella fait le point sur les travaux du groupe scolaire.

☞ Monsieur Maslankiewicz fait le point sur les travaux de construction de logements sociaux au lieu dit Pré Claron.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 février 2013

**Chazey-Bons, le 1^{er} mars 2013
Le Maire, Didier BONNARD**